



Ville et campagne...
AU NATUREL

AVIS PUBLIC

RÈGLEMENT NUMÉRO 205-2021 APPROBATION ET ENTRÉE EN VIGUEUR

À tous les contribuables concernés de la Municipalité de Lac-Etchemin, Comté de Bellechasse.

Avis vous est par le présent donné, par le soussigné, directeur général et secrétaire-trésorier de la Municipalité de Lac-Etchemin, Comté de Bellechasse, que lors de la séance ordinaire tenue le 7 septembre 2021, le Conseil municipal a adopté le règlement suivant :

RÈGLEMENT NUMÉRO 205-2021

"AYANT POUR OBJET L'ACQUISITION POUR LE SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS D'UN CAMION 10 ROUES NEUF AVEC ÉQUIPEMENTS DE DÉNEIGEMENT ET BENNE DE TRANSPORT ET DÉCRÉTANT UN EMPRUNT À LONG TERME N'EXCÉDANT PAS UN MONTANT DE 330 000 \$ AMORTI SUR UNE PÉRIODE DE DIX (10) ANS".

Que tout intéressé peut prendre connaissance dudit règlement au bureau de la municipalité au 208, 2^e Avenue, Lac-Etchemin, et ce pendant les heures normales d'ouverture des bureaux ou en faisant une demande par courriel à l'adresse : munetchemin@sogetel.net.

Ce règlement a été approuvé par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation le 5 novembre 2021.

Il entre en vigueur au jour de la publication du présent avis.

Donné à Lac-Etchemin, ce 9^e jour de novembre 2021.

Le directeur général et secrétaire-trésorier,

Laurent Rheault, M.A.P., OMA

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussigné, Laurent Rheault, M.A.P., OMA, directeur général et secrétaire-trésorier de la Municipalité de Lac-Etchemin, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public relatif au règlement numéro 205-2021 sur le site internet de la municipalité en conformité avec le règlement numéro 174-2018 et l'avoir affiché dans le hall, près des bureaux administratifs, de l'Édifice municipal, 208, 2^e Avenue, le 9^e jour de novembre 2021.

En foi de quoi, je donne ce certificat, ce 9^e jour de novembre 2021.

Le directeur général et secrétaire-trésorier,

Laurent Rheault, M.A.P., OMA